

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Pierre CABANY
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés :** Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-31 Aménagement terrestre et fluvial de la façade estuarienne de la Communauté de Communes – Étude de définition et de programmation – Lancement de la consultation – Décision

Dans sa délibération en date du 24 septembre 2009 la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans la réalisation d'une étude d'aménagement terrestre et fluvial de sa façade estuarienne et a confié au groupe de travail « tourisme » le soin d'élaborer le cahier des charges de l'étude.

Un comité de pilotage, composé d'élus du groupe de travail, de professionnels du tourisme, de représentants du Port Autonome de Bordeaux et de représentants des collectivités locales et institutionnels (Conseil Général, Régional, SMIDDEST) a été constitué cet effet.

Le résultat de ce travail collaboratif est aujourd'hui soumis à la validation du Conseil Communautaire (document transmis sous forme dématérialisée et consultable en Mairie).

Il est proposé de valider ce document, d'autoriser le lancement de la consultation et enfin d'autoriser le Président à signer le marché correspondant si le budget définitif ne dépasse pas le budget initialement annoncé lors du conseil communautaire du 24 septembre, soit 35 000 € H.T..

Le plan de financement prévisionnel de cette étude se présente comme suit :

Coût Global HT en euros	Conseil Régional	Leader (Fonds européens)	Autofinancement
35 000	14 000	10 500	10 500

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ valide le cahier des charges de l'étude,
- ▶ autorise le lancement de la consultation,
- ▶ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide du Conseil Régional à hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'étude estimé à 35 000 € HT, soit 14 000 €,
- ▶ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide des fonds européens à hauteur de 30 % du montant prévisionnel de l'étude estimé à 35 000 € HT, soit 10 500 €
- ▶ autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant si le budget définitif ne dépasse pas le budget initialement annoncé de 35 000 € H.T.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,


Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-31

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T16-58-52.00 (MI22604638)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-31-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Lancement de la consultation pour l'étude d'aménagement
de la façade estuarienne

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [10_31.PDF](#)Pièces jointes : [Etude d'aménagement de la façade Esturienne de la CdC Médoc Estuaire.PDF](#)

Préparé

Le 29/03/10 à 16:58

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 29/03/10 à 16:59

Par [PERIER Jean-Marc](#)

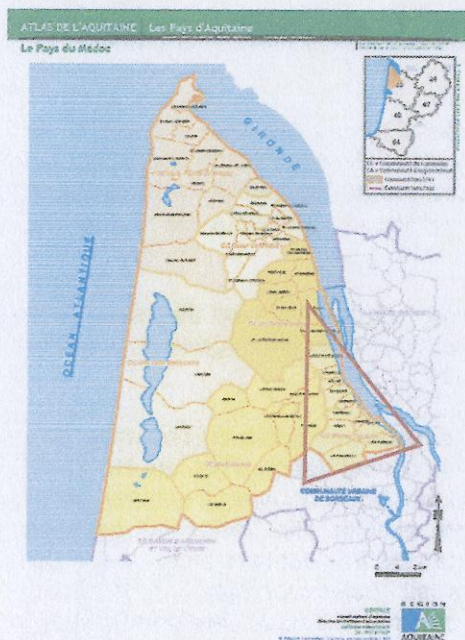
Accusé de réception

Le 29/03/10 à 18:40

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA FAÇADE ESTUARIE DE LA CDC MEDOC ESTUAIRE

Cahier des charges

PREAMBULE



La Communauté de Communes Médoc Estuaire fait partie du **Pays Médoc**, situé au nord du département de la Gironde et de la région Aquitaine.

Le territoire de la **CdC Médoc Estuaire** est bordé à l'est par la Garonne et l'estuaire de la Gironde, au nord par la CdC du Centre Médoc, à l'ouest par la CdC La Médullienne et limitrophe de l'agglomération bordelaise au sud.

Créée le 11 décembre 2002, la CdC Médoc Estuaire compte 11 communes¹ et 23 813 habitants². Elle s'est dotée, le 29 janvier 2009, de la compétence tourisme, et a défini deux axes pour sa **politique touristique** :

1/ structurer et organiser le territoire communautaire, avec pour objectifs : la structuration de l'offre touristique, l'élargissement de la gamme de logements touristiques, la coordination des initiatives et des projets, une meilleure lisibilité de l'offre touristique et de la destination, l'augmentation et la fidélisation de la clientèle touristique ;

2/ renforcer les filières majeures du territoire : l'itinérance

(pédestre, cycliste, équestre), le tourisme estuarien, l'oénotourisme, le golf.

En janvier 2010, elle a validé sa **stratégie de développement touristique**, articulée autour de 4 axes :

- 1/ Positionner le territoire sur l'oénotourisme et le tourisme de nature
- 2/ Accroître l'attractivité du territoire en préservant et en valorisant son capital touristique
- 3/ Faire séjourner les touristes sur le territoire
- 4/ Structurer le territoire et financer la mise en œuvre de la stratégie touristique

Par ailleurs, les statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire précisent, qu'au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire », la Communauté est compétente pour l'aménagement de la façade estuarienne et particulièrement les ports de LAMARQUE, MACAU, ISSAN à Cantenac, et les marais d'ARCINS, LABARDE et SOUSSANS (à l'exclusion des digues). »

En outre, la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien et la gestion de tout équipement structurant nouveau sur ces sites, qu'il soit à vocation économique ou touristique.

Au carrefour de ces deux compétences, aménagement et développement touristique, la CdC Médoc Estuaire a décidé d'engager une étude d'aménagement sur les ports de Macau, Cantenac (Issan) et Soussans (Fumadelle) ; le Port de Lamarque ayant déjà fait l'objet d'un important programme d'investissements en 2008/2009.

¹ Arcins, Arsac, Cantenac, Cussac Fort Médoc, Labarde, Lamarque, Ludon Médoc, Macau, Margaux, Le Pian Médoc, Soussans.

² INSEE, 1^{er} janvier 2010.

Ce projet d'aménagement doit répondre à plusieurs **objectifs** :

- Préserver et valoriser le capital touristique du territoire
- Révéler le capital nature du territoire
- Elargir et approfondir la gamme des activités culturelles, sportives et nautiques

CONTEXTE

On assiste depuis plusieurs années à un réinvestissement estuarien de la part des acteurs publics, Conseil Général de la Gironde, SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde), Pays Médoc, Communauté de Communes Médoc Estuaire, permettant une réappropriation progressive de l'estuaire par ses habitants et ses visiteurs.

Le Conseil Général de la Gironde est engagé dans une politique d'aménagement et de mise en valeur de l'estuaire depuis 2001. C'est dans ce cadre qu'il a initié l'aménagement du port de Lamarque, comprenant la construction d'un bâtiment d'accueil et d'information touristique notamment destiné aux passagers du Bac (Blaye - Lamarque).

Leader, programme européen pour le développement des territoires ruraux, qui vise à soutenir des porteurs de projets publics et privés, est porté en Gironde et Charente Maritime par le SMIDDEST. A travers son programme Leader 2007-2013 sur l'estuaire de la Gironde, le SMIDDEST a pour objectif d'amplifier la structuration et le développement durable du territoire au travers de 3 thèmes : l'agriculture, l'environnement et le tourisme.

Le Pays Médoc a bâti un projet de développement touristique dont l'un des axes est de renforcer les filières et développer la mise en produit. Concernant l'estuaire, il a pour objectif d'organiser une filière de la navigation estuarienne et lacustre en Médoc (échéance 2017).

Le plan guide réalisé dans le cadre d'une charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde (cf. Documents mis à disposition) souligne la richesse et la concentration d'îles qui font face à la CdC Médoc Estuaire, unique à l'échelle de l'estuaire. La Gironde montre un visage original dans le petit bras qui va de la pointe amont de l'île Cazeau à la pointe aval de l'île Verte : les paysages fluviaux y montrent une échelle intimiste qui contraste avec l'immensité de l'estuaire plus en aval. Les marais d'Arcins et Soussans et le port de Macau ont par ailleurs fait l'objet de projets de valorisation (cf. Documents mis à disposition) et la digue de Macau a été ouverte. En outre, les ports d'Arcins, Soussans, Issan et Macau sont des ports délimités (communaux).

OBJET

L'objet de cette mission est donc la définition et la programmation de l'aménagement terrestre et fluvial de la façade estuarienne de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Les pièces constitutives du marché sont :

- le présent cahier des charges daté et signé ;
- l'acte d'engagement (et ses annexes) complété, paraphé, daté et signé ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestation intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 ;
- le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 ;
- l'arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Le maître d'ouvrage de cette opération est la Communauté de Communes Médoc Estuaire représentée par son Président.

Le comptable de l'établissement intercommunal est le Trésor Public de Pauillac.

CONTENU DE LA MISSION

La mission sera composée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle, et se déroulera en plusieurs phases.

Tranche ferme

Phase 1 : Etat des lieux / Aide à la décision

1/ Analyse du marché

Identifier et étudier les segments de clientèle actuelle et potentielle (« terrestres », « navigants », mixtes)

Le cabinet d'études utilisera les études existantes et complètera cette analyse par des entretiens (15 à 20) avec de réels « clients » (du territoire, de ce type de berges/plan d'eau), pour connaître leurs **pratiques** (dont flux et modes de déplacement), **attentes, motivations et représentations** générales (ex. plan d'eau), ainsi que leurs **motivations à revenir**.

N.B. : On entend par clientèle les utilisateurs, les riverains.

Il prendra également en compte la problématique de la saisonnalité (pratiques possibles hors saison).

Il abordera le phénomène du mascaret sur le territoire, ses pratiquants, son public (spectateurs et surfeurs).

Rendu attendu : synthèse des entretiens par segment et synthèse générale.

Identifier et étudier les besoins des professionnels actuels et potentiels

Le cabinet d'études utilisera les études existantes et complètera cette analyse par des entretiens (10 à 15) avec des professionnels actuels et potentiels : bateliers transportant des passagers, loueurs de kayaks, hôteliers, propriétaires viticoles, autres professionnels, pour connaître leurs **pratiques et attentes** et dans quelles conditions ils développeraient une activité sur le territoire de la CdC Médoc Estuaire. La CdC Médoc Estuaire aidera le cabinet d'études à l'identification des acteurs.

Rendu attendu : comptes rendus des entretiens, synthèse par catégorie professionnelle et synthèse générale.

Identifier et évaluer les aménagements actuels et potentiels

Parmi les aménagements terrestres et fluviaux réalisés, en cours ou en projet, sur l'estuaire de la Gironde, le cabinet d'études analysera les forces et faiblesses de 3 ou 4 d'entre eux, afin de connaître leur **facteurs clés de succès**.

Le cabinet examinera les potentialités des îles : statut des propriétés, possibilité et lieu d'accostage, marées, autres éléments nécessaires. Le cabinet réalisera des entretiens avec la Fondation du Littoral et le Conservatoire du Littoral pour savoir si un accueil touristique est envisageable sur les îles et dans quelles conditions. Rendu attendu : comptes rendus des entretiens, synthèse par institution.

2/ Analyse technique et réglementaire

Le cabinet étudiera :

- les emprises domaniales : public/privé, limites du domaine public sur chacun des ports, autres éléments nécessaires (statuts, etc.),
- les contraintes réglementaires : Natura 2000, inondation, autres éléments nécessaires,
- l'aspect sécuritaire : accès pompiers, cale de mise à l'eau pour zodiac, autres éléments nécessaires,
- la connaissance du plan d'eau : accessibilité à marée haute/mi-marée/marée basse des ports, des berges, des îles, autres éléments nécessaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le cabinet étudiera la faisabilité des équipements nautiques et terrestres.

Un partenariat entre la CdC Médoc Estuaire et le Port Autonome de Bordeaux permettra de fournir les levés bathymétriques nécessaires à la réalisation de l'étude, sachant que des relevés détaillés ne sont pas nécessaires au départ (type d'équipement souhaitable).

Les communes de la CdC fourniront des relevés topographiques.

Phase 2 : Proposition de schémas d'aménagement de la façade estuarienne

1/ Proposition de schémas sous forme de pré programme (pré chiffrage)

Le cabinet d'études, en fonction des conclusions de la phase 1 (potentiel, projets existants et contraintes techniques) proposera des schémas d'aménagement possibles.

Les schémas associeront l'ensemble des caractéristiques de la façade estuarienne : ports, berges, marais, sites touristiques majeurs, autres éléments identifiés ; et lieront les différents sites entre eux. Ils seront complémentaires du Plan Local de Randonnée élaboré en partenariat avec le Pays Médoc sur le territoire de la CdC Médoc Estuaire. Ils devront en outre prendre en compte la problématique paysagère et environnementale telle qu'abordée au travers des plans guides élaborés dans le cadre de la charte paysagère de l'estuaire menée par le SMIDDEST ; ainsi, les projets devront non seulement ne pas dénaturer l'identité paysagère de la façade estuarienne, mais encore la valoriser.

Le cabinet d'études proposera des niveaux d'équipements adaptés et différenciés en fonction des pratiques à développer (bateaux à passager petite capacité, kayak de mer, ...), des points d'intérêt à valoriser et des aménagements qui pourraient y être réalisés : fenêtres/vues sur l'estuaire, interprétation du paysage, points d'accostage, en fonction des pratiques à développer (pédestre, VTT, kayak, ...), des flux et modes de déplacement.

Ces propositions seront fonction de la faisabilité technique d'implantation des infrastructures (levés bathymétriques) et de la vocation des sites étudiés (culturel, sportif, nautique, ...).

Concernant le port de Macau, le cabinet devra tenir compte de l'étude menée par le SMIDDEST (cf. Documents mis à disposition), tout en vérifiant la faisabilité au regard de la réglementation.

Cette phase aboutira au choix d'un schéma d'aménagement de la façade estuarienne, intégrant les préoccupations d'aménagement portuaire durable du Conseil Général de la Gironde (cf. Documents mis à disposition). Il sera présenté en Conseil Communautaire pour validation.

2/ Pré programme pour chaque site

Le cabinet fournira une enveloppe financière estimative comprenant les études d'impact nécessaires (déclarations loi sur l'eau, inventaire faune & flore, ...) en fonction du schéma validé.

Tranche conditionnelle

Phase 3 : Programmation des investissements et plan de financement prévisionnel

Le cabinet définira et détaillera les équipements nautiques (équipements nouveaux ou mise aux normes) et les principaux aménagements terrestres nécessaires (a minima et dans l'idéal) pour répondre au schéma retenu. Il répondra également aux questions : Qui va occuper les équipements ? Comment cela va fonctionner ? Comment les recettes des occupants permanents/temporaires seront-elles récoltées ? (idem pour les baux commerciaux des guinguettes). Le cabinet fournira le cadre et les outils juridiques qui serviront de base à la négociation.

Phasage technique et financier : le cabinet planifiera et détaillera les coûts au regard de la capacité financière de la Communauté de Communes, des subventions escomptées, des priorités retenues préalablement. Il recherchera également des co-financements.

Le cabinet fournira le cahier des charges destiné à la maîtrise d'œuvre.

CADRAGE DE LA MISSION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Relation bureau d'études – maître d'ouvrage

La CdC Médoc Estuaire sera bien évidemment régulièrement informée de l'avancement des études. Le cabinet s'engage à avertir les services de la Communauté de Communes de toutes rencontres ou réunions qu'il organisera afin d'y assister ou de s'y faire représenter.

Le cabinet d'études proposera autant de réunions que nécessaires, et au minimum quatre, avec le Maître d'Ouvrage :

- une réunion de lancement,
- une réunion avec le Comité de Pilotage, constitué par le Maître d'Ouvrage, à l'issue de chacune des trois phases.

En effet le Maître d'Ouvrage a constitué un Comité de Pilotage composé d'élus et techniciens de la CdC Médoc Estuaire, de techniciens du Pays Médoc, du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, du SMIDDEST, ainsi que de professionnels du tourisme et partenaires potentiels, qui est chargé de formuler un avis sur les propositions du cabinet d'études.

Ces propositions, assorties de l'avis du Comité de Pilotage, seront soumises au Bureau des Maires, qui aura en charge la validation et la réception des propositions de chacune des phases.

Ainsi, le cabinet d'études ne pourra poursuivre sa mission qu'après validation par le Bureau des Maires et attendra l'ordre de service correspondant pour engager la phase d'étude suivante.

Remise des documents de l'étude

Tous les dossiers, comptes-rendus, devront être fournis en 2 exemplaires papier dont 1 reproductible, 1 exemplaire en PDF (par e-mail), ainsi qu'un exemplaire sur CD-Rom en fin de mission, et adressés au maître d'ouvrage, qui en assurera la diffusion.

Propriété des documents

Tous les documents produits en exécution de l'étude seront la propriété exclusive du maître d'ouvrage dès règlements effectués.

Planning prévisionnel et organisation

Un planning prévisionnel de réalisation détaillé sera fourni dans la proposition et fera apparaître un début de mission au et une fin de réalisation des études d'avant projet d'aménagement au plus tard le.

L'offre présentée devra faire apparaître le coût global de chaque phase et détaillé en prix de journée.

Documents mis à disposition

1/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide réalisé pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. **Diagnostic et orientations**. Juillet 2004.

2/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. **Projet de valorisation du port de Macau**. Juillet 2004.

3/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Projet de valorisation du **marais d'Arcins-Soussans**. Juillet 2004.

4/ Conseil Général de la Gironde. Aménagement du **port de Lamarque**. Programme général et technique.

5/ PV de transfert des ports d'Arcins, Soussans, Issan et Macau.

6/ Conseil Général de la Gironde. Règlement en faveur d'une politique portuaire durable.

7/ MARTIN, Anne-Valérie. Stratégie de développement touristique de la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Octobre 2009.

8/ Etudes disponibles auprès du SMIDDEST.

ETUDES A VENIR

Le SMIDDEST va mener une étude sur l'opportunité et la faisabilité de créer des pontons à passagers à Talmont (17) et Cussac Fort Médoc (CdC Médoc Estuaire).